

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 5

Artikel: Passé et avenir
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

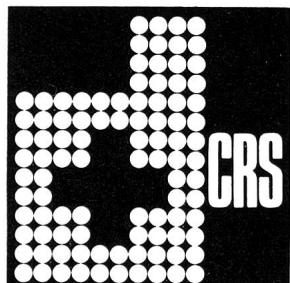
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**89.
ordentliche Delegiertenversammlung
des Schweizerischen Roten Kreuzes**

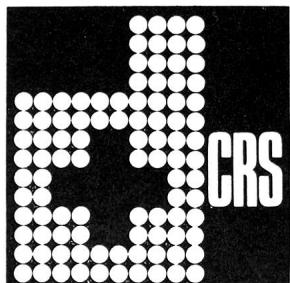
15./16.Juni 1974 in Interlaken

Passé et avenir



**89e
Assemblée ordinaire des délégués
de la Croix-Rouge suisse**

15/16 juin 1974 à Interlaken



**89a
Assemblea ordinaria dei delegati
della Croce Rossa svizzera**

15/16 giugno 1974 a Interlaken

La première partie de la manifestation fut comme de coutume réservée à l'examen des points statutaires de l'ordre du jour. Après avoir approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 1973, les participants eurent à procéder à l'élection de la section de Zurich-Oberland appelée à faire partie de la Commission de contrôle de gestion, pour les exercices 1974/75/76, en remplacement de la section de Berne-Emmental, arrivée au terme de son mandat statutaire de trois ans.

Un nouveau membre d'honneur a été élu en la personne du Dr R. Kaiser, ancien médecin-chef de la Croix-Rouge et médecin en chef de l'armée, en témoignage de gratitude pour les grands services qu'il a rendus et rend encore à la Croix-Rouge suisse.

Cette première partie de l'Assemblée des délégués 1974 se termina par l'allocution du Dr Eric Martin, Président du Comité international de la Croix-Rouge.

Le dimanche matin fut consacré à l'audition d'un exposé de M. R. Riesen, dr en sc. éc., intitulé « La méthode du travail communautaire appliquée par une institution humanitaire », cet exposé abordait un thème de grande actualité pour notre institution. Il fut suivi par un débat sur l'Identité à venir de la Croix-Rouge suisse et les directives relatives aux modifications de structure qui résulteront du choix de cette identité, soit de problèmes qui avaient été abordés il y a un an, à Lugano, lors de l'Assemblée des délégués 1973 et qui ont été traités très en détail ces derniers mois au sein d'un groupe de travail ad hoc.

*

La 90e Assemblée ordinaire des délégués aura lieu à Rapperswil, sous les auspices de la section de Zurich-Oberland de la Croix-Rouge suisse.

La ville d'Interlaken a accueilli, les 15 et 16 juin dernier, la 89e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse, hôte en cette ville de la section de Berne-Oberland. L'on y a relevé la présence de quelque 200 participants: membres d'honneur, membres du Conseil de direction, délégués des sections et des institutions auxiliaires, membres des commissions, représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, des organisations Croix-Rouge internationales et d'organisations amies.